



22 Côtes d'Armor

Déclaration liminaire liste d'aptitude de B en A 13 novembre 2017

Monsieur Le Président,

L'austérité et la régression se poursuivent avec la baisse du volume de promotions et une attaque des règles de gestion en matière de mutations.

Le message du Directeur Général sur Ulysse le 16 octobre dernier est clair :

« Je souhaite freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services, à l'esprit d'équipe et dégrade les conditions de travail des agents. »

Après la suppression de 34 RAN (Résidences d'Affectation Nationales) pour 2018, la suppression totale des RAN se profile avec une affectation au département dès 2018 pour les IDIV et en 2019/2020 pour tous les agents.

Le délai entre 2 mutations est porté de 1 an à 2 ans à compter du 01/09/2019.

Il s'agit d'une vraie fausse réponse de la DG au réel problème des suppressions d'emplois et des difficultés qui en découlent tant pour les agents que pour les postes et services.

Au final c'est le droit à mutation pour chaque agent qui est attaqué !

Aujourd'hui cette CAP a pour objet l'étude des propositions locales pour la liste d'aptitude 2018 au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Les élus **F.O.-DGFIP** en profitent pour marquer une nouvelle fois leur attachement à ce mode de recrutement qui permet aux collègues qui n'ont pas eu la possibilité de préparer les concours de bénéficier d'une promotion amplement méritée.

Nous condamnons la politique des pouvoirs publics visant à réduire les promotions, en particulier à la DGFIP. Ainsi, au niveau national, le volume des potentialités est de 84 pour la liste d'aptitude de B en A au titre de l'année 2018, soit, pour la première fois, moins de potentialités que de départements. Pour mémoire : il était de 137 en 2017 soit une diminution de 40 % en un an. Dès lors, il est à craindre que la DDFIP des Côtes d'Armor n'ait plus de potentialité chaque année.

En deux ans, les promotions nationales de B en A ont donc été divisées par deux !!

Si le volume des potentialités de C en B reste stable avec 515 promotions cette année, rappelons qu'il était de 695 en 2016. Il avait donc déjà subi une baisse de 26 % en un an.

Les listes d'aptitude, vous en conviendrez, sont réduites à peau de chagrin.

D'ailleurs, le plan de qualification ministériel, qui permet des promotions au-delà de ce que prévoit le statut et qui était passé, pour le B en A, de 585 promotions par an de 2009 à 2012, à 50 promotions l'an dernier, soit une baisse de 91 %, est purement et simplement supprimé cette année. Par conséquent, il est fait uniquement application du décret du 26 août 2010, pour déterminer le volume des potentialités.

Difficile pour les collègues concernés de compter sur les concours internes pour se rattraper. Ainsi, 150 places à l'examen professionnel 2018 et 170 places au concours interne 2018 sont offertes, contre 511 places au concours externe.

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPL, 24 collègues font valoir leurs titres cette année dans les Côtes d'Armor pour 1 potentialité comme l'année dernière. 2 collègues sont déjà classés «excellents», 12«très bons» et 10 «à revoir».

Pour ce qui nous concerne, en qualité d'élus **F.O.-DGFIP**, nous défendrons sans a priori les dossiers des collègues qui nous ont mandatés, pour les passer d'une part de « très bon » à « excellent » et d'autre part de « à revoir » à « très bon ».

Pour conclure,

F.O.-DGFIP avec sa confédération, rappelle sa totale opposition à la loi El Khomri et à tous les textes remettant en cause les garanties collectives des salariés.

F.O.-DGFIP rappelle son rejet d'une vision de l'avenir de la Fonction publique et de ses services se réduisant au dogme permanent de la réduction de la dépense publique et condamne l'orientation prise par le gouvernement dans le cadre de l'Action publique 2022.

A cela, **F.O.-DGFIP**, avec sa **Fédération Générale des Fonctionnaires** oppose ses revendications :

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations ;
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des contrats aidés ;
- Non au jour de carence ;
- Amélioration des carrières et des conditions de travail ;

Pour FORCE OUVRIERE, il est indispensable et urgent de permettre à chacun, dans le public comme dans le privé, de pouvoir bénéficier d'un emploi stable, de qualité et aussi d'une formation professionnelle à la hauteur des métiers, des missions exercées et des choix professionnels des salariés et des agents.

Enfin, **FO-DGFIP** appelle l'ensemble des agents à la journée de grève nationale programmée le 16 novembre prochain pour faire cesser un plan social sans précédent à la DGFIP, qui met nos missions en péril et les privatise et par delà, menace la Fonction publique dans son ensemble.